

## AVIS AU PUBLIC



### Révision du PLU de la commune d'Aubord (30620)

Par délibération en date du 14 décembre 2020, le conseil municipal de la commune d'Aubord a défini les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation dans le cadre de la procédure de révision du plan local d'urbanisme.

Pendant la durée de la procédure et aux heures d'ouverture de la mairie de 8h30 à 12h30 du lundi au vendredi :

- Mise à disposition du public d'un dossier de concertation qui sera complété pendant la procédure et d'un registre destiné à recueillir les observations.

Sur le site internet [www.aubord.fr](http://www.aubord.fr) :

- Mise en ligne du dossier de concertation et d'une adresse mail destinée aux observations faites par voie électronique,

Cette délibération est affichée en Mairie pendant un mois.